

## **Conclusions 2018 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants**

### **Togo**

En 2018, le Togo a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. Le gouvernement a ajouté une plateforme de SMS gratuits à sa ligne d'urgence Allô 1011 et rendu les données disponibles en temps réel sur une plateforme en ligne ventilée par type. En outre, il a signé un accord bilatéral avec le gouvernement du Gabon pour augmenter la coopération en matière de lutte contre la traite des personnes et, avec le soutien de la Banque mondiale, il a fourni 5,7 millions de repas scolaires et construit 80 nouvelles écoles primaires. Toutefois, au Togo, des mineurs sont impliqués dans les pires formes de travail des enfants dans l'exploitation sexuelle commerciale, parfois des suites de la traite des personnes. Des enfants participent également au travail des enfants dans le secteur des services domestiques. Le gouvernement n'a pas consacré suffisamment de ressources à la lutte contre le travail des enfants, et les inspecteurs du travail ne sont pas autorisés à imposer des sanctions pour infractions relatives au travail des enfants. Par ailleurs, le gouvernement ne recueille pas ni ne publie d'informations sur ses actions visant à faire respecter la législation relative au travail des enfants.

Au vu de ces conclusions, les mesures suivantes qui permettraient de progresser sur la voie de l'élimination du travail des enfants au Togo sont proposées :

<b>Domaine</b>	<b>Mesure proposée</b>	<b>Année(s) où elle a été proposée</b>
Application	Publier des informations sur le nombre d'infractions constatées, les sanctions imposées et les amendes perçues, si les inspections de routine ciblent des secteurs à haut risque, et les données associées aux services de répression du droit pénal, y compris le nombre d'enquêtes menées, de poursuites lancées et de condamnations prononcées.	2010 – 2018
	Renforcer l'Inspection du travail en autorisant les inspecteurs à imposer des sanctions.	2014 – 2018
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail reçoivent des cours de perfectionnement.	2009 – 2018
	Veiller à ce que les inspecteurs du travail disposent du temps et des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités principales d'inspection et de surveillance du respect de la législation sur le travail dans tout le pays, y compris dans le secteur informel.	2009 – 2018

Domaine	Mesure proposée	Année(s) où elle a été proposée
	Veiller à ce que les enquêteurs judiciaires disposent de ressources financières et physiques suffisantes pour faire respecter comme il se doit la législation pénale concernant le travail des enfants.	2017 – 2018
	Imposer les sanctions prévues pour les infractions au droit du travail conformément à la loi.	2014 – 2018
Coordination	Fournir aux organismes de coordination des ressources suffisantes pour remplir leurs missions de lutte contre le travail des enfants.	2009 – 2016 ; 2018
Politiques gouvernementales	Veiller à ce que les politiques soient mises en œuvre comme prévu et que des indicateurs sur le travail des enfants figurent dans toutes les politiques pertinentes.	2016 – 2018
	Intégrer des stratégies d'élimination et de prévention du travail des enfants dans le Plan sectoriel de l'éducation.	2013 – 2018
Programmes sociaux	Améliorer l'accès à l'éducation en éliminant les frais liés à la scolarité, en garantissant l'absence de violence sexuelle et physique dans les écoles et en augmentant le nombre d'écoles, surtout dans les zones rurales.	2010 – 2018
	Veiller à ce que les programmes de protection sociale visant à lutter contre le travail des enfants reçoivent un financement adéquat, soient suffisants pour s'attaquer au problème dans son ensemble dans tous les secteurs pertinents et favorisent la continuité des projets sur le long terme.	2009 – 2018